

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU des PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
Section des INSTALLATIONS CLASSEES
DAGE - BPUP - SIC - LL - 2012 - 275

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de WIZERNES

ARJO WIGGINS PAPIERS COUCHES S.A.S

ARRETE IMPOSANT DES PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté du 29 juin 2004 modifié relatif au bilan de fonctionnement prévu à l'article **R.512-45** du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2001 ayant autorisé la société ARJO WIGGINS PAPIERS COUCHES S.A.S à exploiter une papeterie à WIZERNES (62570) ;

VU les arrêtés préfectoraux complémentaires en date des 3 août 2007 et 15 octobre 2008 délivrés à la société ARJO WIGGINS PAPIERS COUCHES S.A.S ;

VU le bilan de fonctionnement transmis par l'exploitant le 28 juillet 2011, complété le 17 août 2011 ;

VU la demande de modifications présentée par l'exploitant, en date du 1er août 2011, relative aux limites de propriété et de la révision du périmètre de la zone à risques de la papeterie sise à WIZERNES ;